

Comment calculer votre redevance 2008 ?

Dès maintenant, vous pouvez calculer le
montant de votre redevance 2008 :

1/ Le montant de la **PART SERVICE** :

105 francs

2/ Le montant de la **PART FOYER** :

francs

Le volume du bac est indiqué sur l'étiquette
adresse collée sur le bac

3/ Le montant de la **PART INCITATIVE** (levée) :

A. Coût unitaire de la levée

B. Nombre de levées estimé pour l'année
(seuil minimum = 14 levées)*

Montant de ma consommation A x B =

francs

4/ Le montant de ma redevance annuelle :

TOTAL 1 + 2 + 3 =

francs

Un doute, une question?

N° 0825 800 789 (0,15 euro TTC/min)

Une équipe de conseillers à votre service

* Voir règlement de redevance

L'essentiel en 6 questions

Quand recevrai-je ma prochaine facture ?

Vous recevrez votre prochaine facture en juillet 2008

Elle comportera pour les 6 premiers mois de l'année 2008 :

- la "part service" semestrielle,
- votre "part foyer" semestrielle,
- votre "part incitative", liée au nombre de levées du bac.

La facture suivante sera émise en janvier 2009 et comprendra,
pour les 6 derniers mois de l'année 2008 :

- la "part service" semestrielle,
- votre "part foyer" semestrielle,
- votre "part incitative", liée au nombre de levées du bac.

A qui payer ma facture ?

A la trésorerie de Vermenton. Les coordonnées de cette trésorerie
et les modalités de paiement sont indiquées sur la facture.

La redevance sur la collecte des déchets est-elle un impôt supplémentaire ?

Non. Cette redevance se substitue à la taxe d'enlèvement des
ordures ménagères.

Comment puis-je maîtriser ma facture ?

En suivant les conseils de tri : plus vous triez vos déchets recy-
clables, plus vous diminuez votre volume d'ordures ménagères
résiduelles jetées dans votre bac.

Donc plus vous triez, plus vous réduisez le montant de votre
facture !

Que dois-je faire si je déménage ?

Vous devez signaler votre départ en appelant le n° indigo.

N° 0825 800 789

Si le nombre de personnes dans mon foyer change, dois-je vous le signaler ?

Oui, car le volume du bac mis à votre disposition sera adapté.

Communauté de Communes



Tarif 2008

Du service des déchets à votre redevance



*"Maintenant, je peux maîtriser le coût
de mes déchets ménagers"*



Le tri

Le geste gagnant pour tous

Voici le tarif adopté pour l'année 2008

VOLUME BAC	PART SERVICE	PART FOYER	Coût unitaire d'une levée	Exemple : 52 levées	Exemple : 26 levées	Exemple : 14 levées
en Euros				en Euros		
Non doté*	105	0		105	105	105
80 L	105	25	1	130	156	144
120 L	105	38	1,5	221	182	164
140 L	105	44	1,75	240	194,5	173,5
180 L	105	57	2,25	279	220,5	193,5
240 L	105	76	3	337	259	223
340 L	105	114	4,25	440	329,5	278,5
660 L	105	209	8,25	743	528,5	429,5
770 L	105	244	9,63	849,76	599,38	489,82

* Voir règlement de réference

Comprendre la grille tarifaire 2008

La facturation est émise 2 fois par an.

Un récapitulatif détaillé est joint à la facture pour vous permettre de vérifier le relevé de collecte de votre bac.

Le tarif est constitué de 3 parts :

• d'une part "service" :

Identique quel que soit le type de producteur de déchets. Elle correspond aux coûts fixes tels que le fonctionnement, l'entretien et le gardiennage des déchetteries, la mise à disposition, l'entretien et la collecte des points d'apport volontaire, le passage systématique du camion benne...

• d'une part "foyer" :

Correspondant à la composition du foyer et au volume du bac "ordures ménagères".

• d'une part "incitative" (levée) :

En fonction du nombre de levées du bac à la collecte, correspondant à la consommation réelle du service.

Votre facture à la loupe

Coordonnées de votre trésorerie

Entité émettrice de la facture

1

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS COULANGEAIS
9 BOULEVARD LIVRAS
89580 COULANGES LA VINEUSE

Pour toute information sur cette facture
Veuillez contacter le :
0825 800 789(*)
du lundi au vendredi, entre 8h et 20h
le samedi, entre 8h et 12h30
(*) n° Indigo 0,15 € TTC/min

Numéro de la facture

2

REDEVANCE DÉCHETS
N° 2008-001-000001 Le ...

Date limite de règlement de la facture

3

DELAI DE REGLEMENT
Jusqu'au : ...

TRESORERIE BP 20 Place Jean Jaurès 89270 VERMENTON

4

DUPONT MICHEL
156 ROUTE DE PONT

89290 CHAMPS SUR YONNE

5

Réf. Abonnement : 109185-2928562

2928562
DUPONT MICHEL

Période facturée : du 01/01/2008 au 30/06/2008

156 ROUTE DE PONT
89290 CHAMPS SUR YONNE

Désignation		P.U.	Montant
Tarif "Part Service" du 01/01/2008 au 31/12/2008	12,00		
Echéance à percevoir du 01/01/2008 au 30/06/2008 (50%)	6	8,75000	52,50
1- PART SERVICE - Echéance du 1^{er} semestre 2008	6		52,50
Tarif "part foyer" 120L du 01/01/2008 au 31/12/2008 : 38€	12,00		
Echéance à percevoir du 01/01/2008 au 30/06/2008 (50%)	6,00	3,16667	19,00
2- PART FOYER - Echéance du 1^{er} semestre 2008	7		19,00
Part incitative "Levée" Bac de 120 Litres : 1,5€	1,00		
Part incitative "Levée" du 01/01/2008 au 30/06/2008 bac 120L	13,00	1,50000	19,50
3- PART INCITATIVE Levée - Echéance du 1^{er} semestre 2008	8		19,50

Cette facture concerne le 1^{er} SEMESTRE 2007.

NET A PAYER : 91,00 euros

Votre référence
(Votre code abonné)

Montant de votre part incitative
(résultant du nombre de levées)

Montant de la part service

Montant de votre part foyer